















- → Des conseils gratuits pour réaliser vos travaux.
- → Des aides financières pour booster votre projet.
- → Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches.

Avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Communauté de Communes du Sud Gironde vous accompagne dans la rénovation de votre loaement!



## C'EST POUR QUI?

- → Vous êtes **propriétaire** occupant de votre logement et vos ressources respectent certains platonds.
- → Vous êtes propriétaire d'un logement aue vous souhaitez louer.
- → Votre logement a plus de 15 ans.

# Bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement personnalisé gratuit

### Exemple rénovation énergétique - Propriétaire occupant (sous conditions de ressources)



Travaux : 14 000 €

- Installation d'un poêle à bois
- Remplacement menuiseries
- Installation VMC et isolation des combles

## Subventions + Prêt : 13 900 €

- Une subvention de 8 500 € de l'Anah
- Une subvention de 2 500 € du Département
- Une subvention de 500 € de la Communauté de Communues du Sud Gironde
- Un prêt Procivis sur 36 mois de 2 400 €

Des travaux financés à 82%

## Exemple adaptation du logement - Propriétaire occupant

Travaux : 6 700 €

- Adaptation de la salle de bain
- Installation d'une douche italienne
- Installation d'une barre d'appui et d'un siège
- Subventions: 5 100 €
- Une subvention de 3 100 € de l'Anah
- Une subvention de 2 000 € de la Caisse de Retraite

Des travaux financés à 76 %

# de ressources)

# Un logement T4 en loyer très social - Propriétaire bailleur

(sans conditions de ressources)

(sous conditions



Travaux : 86 000 €

- Redistribution des pièces existantes, mise aux normes électriques, isolation du logement, chauffage

## Subventions: 62 100 €

- Une subvention de 41 100 € de l'Anah
- Une subvention de 19 000 € du Département
- Une subvention de 2 000 € de la Communauté de Communes du Sud Gironde
- Logement conventionné et géré par SOliHA AIS
- Loyer de 570 € couvert par l'APL

Des travaux financés à 72 %

# **QUELS TRAVAUX?**





Rénovation énergétique (isolation intérieure et extérieure, menuiseries, chauffage...)



Mise aux normes d'un logement dégradé (sanitaires, chauffage...)



Adaptation

aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)



# **ATTENTION**

Les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord des financeurs.

Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.



Contactez-nous au: 05.56.33.88.94



